

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Etaient présents : THURETTE J, GASNOT JM, MERLANT JY, VANGHERSDAELE C, KUBIESA D DENEUVILLERS A, GUYOT A, LAJOIE Ch, HOTTELET F, CROIX Ch, LEBOIS CH, SOUFFLET A, GY JM, MERLANT JP, HUSSON F.

Était excusées : POUILLY Ch donne procuration à CROIX Ch, MEYER L donne procuration à THURETTE J, TRANCART S donne procuration à KUBIESA D

Était absent : POULAIN E

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière réunion.

II - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Monsieur le Maire passe la parole à M. Bruno BAJARD, Secrétaire de la mairie.

M. BAJARD fait un bilan des finances au 16 novembre 2022 et il est nécessaire pour finaliser l'année d'effectuer des modifications au budget primitif voté en avril dernier.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

Imputation	D/R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
022. D- RF	D	118 000,00 €	-55 000,00 €	63 000,00 €
60611. D- RF	D	9 000,00 €	5 000,00 €	14 000,00 €
60612. D- RF	D	110 000,00 €	-2 000,00 €	108 000,00 €
61521. D- RF	D	2 400,00 €	5 000,00 €	7 400,00 €
6156. D- RF	D	30 000,00 €	10 000,00 €	40 000,00 €
6232. D- RF	D	38 000,00 €	8 000,00 €	46 000,00 €
6247. D- RF	D	14 000,00 €	10 000,00 €	24 000,00 €
6411. D- RF	D	487 000,00 €	5 000,00 €	492 000,00 €
6413. D- RF	D	73 200,00 €	6 000,00 €	79 200,00 €
64168. D- RF	D	10 000,00 €	3 000,00 €	13 000,00 €
2031	D	4 000,00€	3000,00 €	7000,00 €
21312	D	80 000,00€	-3000,00 €	77000,00 €
6451. D- RF	D	76 500,00 €	5 000,00 €	81 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté,

Approuve à l'unanimité les modifications budgétaires proposées ci-dessus par M. le Maire

III – DESIGNATION D’UN COORDINATEUR POUR LE RECENSEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que la collectivité doit organiser au titre de l’année 2023 les opérations de recensement conformément à la Loi 2002-276 du 26 février 2002.

A ce titre il convient de nommer un coordonnateur afin de réaliser les opérations du recensement 2023 et d’en fixer sa rémunération.

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide :

- de désigner Mme Caroline CREPIN, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, en qualité de coordinateur communal de l’enquête de recensement pour l’année 2023.

De fixer la rémunération du coordinateur par le paiement des heures supplémentaires (IHTS) ou par un repos compensateur

IV - CREATION DE 5 POSTES DE RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée la nécessité de créer des emplois d’agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2023 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l’unanimité décide :

- La création d’emplois de non titulaires en application de l’alinéa 2 de l’article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers à raison :
De 5 emplois d’agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 19 janvier au 18 février 2023.

Les agents seront payés à raison de

- 1.20 € par feuille de logement remplie
- 1.50 € par bulletin individuel rempli

V- SUBVENTIONS MUNICIPALES ET SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil qu’il y a lieu de délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations et d’une subvention exceptionnelle.

Après étude des dossiers Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

- | | |
|---|----------|
| - l’association pour le don de Sang bénévole Aulnoye-Aymeries | 200.00€ |
| - RASED Avesnes-Aulnoye-Aymeries | 300.00 € |
| - CLIC de Maubeuge | 300.00 € |

- Batterie Fanfare des sapeurs-pompiers	300.00 €
- Club des aînés Les amis réunis	300.00 €

Subvention exceptionnelle

Football club Levallois	700.00 €
-------------------------	----------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité les subventions proposées ci-dessus.

VI - QUESTIONS ORALES

1/ Monsieur le Maire indique que la salle multi-activités sportives et associatives devrait être terminée fin janvier comme prévu.

2/ Mme Christelle CROIX informe le conseil des manifestations communales à venir : le marché de Noël, le concert qui aura lieu dans l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19h30.